

parquet



Spraycir

Cire d'entretien pour parquet

Produit très fluide à base de cires naturelles destiné à l'entretien des parquets et planches en bois cirés. Substitue aux encaustiques et cires traditionnelles. Nourrit le bois et lui redonne couleur et éclat. Sans odeur et non nocif pour l'utilisateur.

Mode d'emploi

Agiter avant emploi.

Utiliser toujours le produit pur, sur les surfaces propres et dépoussiérées.

Parquets :

Rénovation : Etendre sur le sol le produit, avec un applicateur, laisser sécher 20 à 30 min. puis lustrer avec une monobrosse équipée d'un disque blanc ou beige.

Entretien par spray - méthode :

Remplir un vaporisateur du produit.

Pulvériser localement avec le produit et polir pour raviver la brillance avec une monobrosse équipée d'un disque blanc ou beige.

Conditionnements

- Emballage : carton de 4 bidons de 5 L

Données techniques

- Aspect : liquide blanc
- pH : 4,4 - 6,4
- Densité : 0,99 - 1,01

Précautions

Éviter les projections oculaires.

Rincer le matériel à l'eau de suite après utilisation.

Craint le gel et ne pas utiliser à des températures < 5°

Sécurité selon FDS

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Respecte l'environnement (Eco'Reflex Nature)

Présente un profil environnemental très favorable.

Contient des composants respectueux de l'environnement.

Ne présente pas d'étiquetage environnemental.

Respecte l'homme (Eco'Reflex Sécurité)

Risque chimique réduit pour l'utilisateur (Selon les critères Eco'Reflex établis à la date de publication de cette fiche technique).

Pas d'étiquetage allergène (pas de phrases H334, H317 et EUH 208).

Sans VLER française.

Fiche technique

Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33 (0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

12-07-2022

Ind. 7

